

Appel à projets 2019

Caractérisation des lésions pré-néoplasiques et stratification de leurs risques évolutifs



Soumission en ligne:

<https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Appels-a-projets-en-cours/PNP-2019>

Sommaire

1	Contexte et objectifs de l'appel à projets	3
2	Champs de l'appel à projets	4
3	Présentation des deux partenaires de l'AAP	5
4	Modalités de participation	6
4.1	Durée des projets	6
4.2	Coordination du projet	6
4.3	Équipes éligibles	6
4.4	Organisme bénéficiaire de la subvention	7
5	Sélection et évaluation des projets.....	7
5.1	Processus d'évaluation des projets	8
5.2	Critères de recevabilité et d'éligibilité.....	8
5.2.1	Recevabilité :	8
5.2.2	Éligibilité	8
5.3	Critères d'évaluation.....	9
6	Dispositions générales.....	10
6.1	Financement.....	10
6.1.1	Règlement des subventions	10
6.1.2	Dépenses éligibles (article 5.4 du règlement)	11
6.1.3	Rapport d'activité et rapport financier (article 6 du règlement).....	11
6.2	Publication et communication (article 11 du règlement).....	12
7	Calendrier de l'appel à projets.....	12
8	Modalités de soumission.....	13
9	Publication des résultats	13
10	Contacts	14

1 Contexte et objectifs de l'appel à projets

Les maladies cancéreuses sont multifactorielles et extrêmement complexes. Leur temps de genèse est souvent estimé à plusieurs décennies, nécessaires à l'accumulation de processus moléculaires et cellulaires défailants. Si les progrès thérapeutiques contre ces maladies sont immenses, il est généralement admis que les succès seraient plus importants si l'on pouvait intervenir aux stades les plus précoces du développement tumoral. Ceci requiert de bien comprendre la biologie de l'état pré-tumoral et de caractériser les facteurs qui influencent la transition vers le cancer ou qui, au contraire, conduisent à la régression de la lésion. Il est donc nécessaire de discriminer les lésions à fort potentiel malin des lésions qui ne vont pas évoluer, ou vont disparaître.

Cet appel à projets porte sur l'étude de lésions pré-néoplasiques, pédiatriques ou adultes, définies comme des lésions pour lesquelles il existe des preuves évidentes d'association avec un risque accru de cancer invasif, ou partageant avec un type de cancer agressif des caractéristiques moléculaires et phénotypiques. Les pré-néoplasies sont donc des états pré-cancéreux définis à l'échelle cellulaire.

L'étude des pré-néoplasies s'est heurtée en grande partie à la très grande hétérogénéité des lésions, à la lenteur de leur évolution et à la très petite taille de certaines d'entre elles. Le développement de nouvelles technologies (imagerie ; quantification ; analyses moléculaires single cell ; modèles expérimentaux alternatifs tels les organoïdes ; capacité d'analyser des données hétérogènes de grande dimension et d'établir des modèles ; etc.), permet désormais d'envisager une caractérisation multidimensionnelle plus précise (étude du microenvironnement, du microbiote, de l'exposome, du métabolome) et une classification des pré-néoplasies en fonction de l'estimation de leur risque évolutif vers la malignité. Ces prérequis atteints, ils permettront de tendre vers une prévention de précision, une surveillance éclairée ou un traitement précoce, adaptée au risque évolutif de chaque lésion.

L'Institut Thématique Multi-Organisme (ITMO) Cancer d'Aviesan (Alliance nationale pour les sciences de la Vie et de la Santé) et l'Institut National du Cancer (INCa) souhaitent accompagner le développement de la recherche dans ce domaine en lançant un appel à projets permettant une caractérisation des pré-néoplasies et une meilleure stratification de leurs risques évolutifs.

L'objectif général est la caractérisation, spatiale et temporelle, à l'échelle moléculaire, cellulaire, et tissulaire des lésions à potentiel malin. **Il s'agira de contribuer à une meilleure compréhension de leur évolution (transition pré-maligne à maligne, stabilisation, régression) en caractérisant les mécanismes sous-jacents, la séquence de formation et les facteurs impliqués dans l'émergence et dans l'évolution du risque, afin d'identifier des cibles d'intervention et stratifier les lésions en fonction de leurs risques d'évolution.**

Cet appel à projets s'inscrit dans une démarche plus globale de l'ITMO Cancer d'Aviesan et de l'INCa, qui se traduit par la mise en place d'un groupe de réflexion national sur les pré-néoplasies, rassemblant des chercheurs de différentes disciplines, et d'une collaboration avec le National Cancer Institute (NCI) américain sur ce sujet. Les équipes des projets retenus auront vocation à rejoindre cette initiative.

2 Champs de l'appel à projets

Cet appel à projets est ouvert à l'ensemble des disciplines de recherche fondamentale et translationnelle permettant de comprendre, en collaboration avec les cliniciens, ce qui entraîne la progression des lésions pré-néoplasiques vers un état tumoral, ou leur régression. Il s'agira de montrer à la fois quand, comment et pourquoi des lésions à potentiel malin se forment et évoluent.

- Le projet devra permettre d'amener une réponse concrète à un des axes ;
- Les approches peuvent être **pan-pré-néoplasiques ou par organe** ;
- Le choix de(s) pré-lésion(s) devra être justifié par des données de **santé publique**, l'accès aux échantillons et malades ayant un **suivi suffisant**, les données sur les **risques de transformation**, l'existence de **collaborations synergiques** ;
- Pour les études nécessitant des échantillons humains, il conviendra autant que possible de privilégier des **collections ou des cohortes déjà existantes, disposant de données de suivi suffisantes, permettant en particulier de connaître le taux de progression vers le cancer**. De plus, **la taille des cohortes, le nombre et la qualité des spécimens biologiques disponibles et la qualité des annotations cliniques** seront pris en compte par le comité d'évaluation.

Champs :

Axe 1 : Genèse de la pré-lésion

- Histoire naturelle de la pré-néoplasie : caractérisation longitudinale et spatiale
- Interactions multi-échelles spatio-temporelles avec l'écosystème
- Mécanismes moléculaires, génétiques, épigénétiques et métaboliques à l'origine de la pré-lésion
- Analyses de données rétrospectives, trajectoire inverse

Axe 2 : Transition de la pré-lésion vers l'état tumoral

- Mécanismes de contrôle (régression, stabilité)
- Mécanismes d'échappement (progression) des pré-lésions
- Mécanismes moléculaires, génétiques, épigénétiques et métaboliques, immunosurveillance, dormance, relation au microenvironnement, facteurs intrinsèques et extrinsèques, dialogues intercellulaires, ...
- Analyses de données rétrospectives, trajectoire inverse

Axe 3 : Evaluation-cartographie du risque - Cibles thérapeutiques

- Modélisation de la transition de l'état à potentiel malin à l'état cancéreux
- Identification de biomarqueurs de risque, de prédiction d'évolution vers la malignité ou de régression
- Identification de cibles thérapeutiques
- Mise au point de signatures pour la stratification des pré-lésions, identification des paramètres du risque

Seront considérés comme hors champ :

- Les études sur l'identification de gènes de susceptibilité ou de facteurs de prédisposition
- Les études ne portant pas sur une pré-lésion avérée
- Les essais cliniques
- La constitution de réseaux, de cohortes, de collecte de données biologiques ou anatomo-cliniques, sans question scientifique associée

Cet appel est lancé conjointement par l'ITMO Cancer d'Aviesan et l'INCa. Il est financé par le Plan Cancer III (2014-2019). La gestion opérationnelle de l'appel, le conventionnement et le suivi sont confiés à l'INCa.

3 Présentation des deux partenaires de l'AAP

L'ITMO Cancer d'Aviesan

L'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé, Aviesan, réunit 9 membres fondateurs (CEA, CHRU, CNRS, CPU, INRA, INRIA, Inserm, Institut Pasteur, IRD) et des membres associés. Elle est née en 2009 de la volonté d'accroître les performances de la recherche française, en favorisant sa cohérence, sa créativité et son excellence. Cette mission appelle une **coordination scientifique des grandes thématiques** de recherche, transversales à tous les organismes, et une **coordination opérationnelle des projets**, des ressources et des moyens. Sur le plan opérationnel, Aviesan est organisé en 9 Instituts Thématiques Multi-Organismes (ITMO) qui assurent l'animation des communautés scientifiques et portent des missions d'expertise.

L'ITMO Cancer d'Aviesan a pour but de fédérer l'ensemble des équipes de recherche travaillant sur les pathologies cancéreuses, quelles que soient leurs tutelles de rattachement. Il a ainsi pour vocation de proposer des actions concrètes afin d'améliorer les performances et la compétitivité de la recherche française, d'assurer une bonne coordination entre tous les organismes et établissements concernés par la recherche contre le cancer, d'animer la réflexion et faciliter les échanges interdisciplinaires dans la communauté cancer. Il est responsable ou co-responsable de la réalisation de 17 actions du Plan Cancer III (2014-2019).

L'Institut National du Cancer (INCa)

L'Institut National du Cancer (INCa) est l'agence d'expertise sanitaire et scientifique de l'État chargée de coordonner les actions de lutte contre le cancer. Créé par la loi de santé publique du 9 août 2004, il est placé sous la tutelle conjointe des Ministères en charge de la Santé et de la Recherche. Constitué sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP), l'INCa rassemble les acteurs clés de la cancérologie : l'État, les grandes associations du champ de la cancérologie, les caisses d'assurance maladie, les organismes de recherche et les fédérations hospitalières. Tous ont pour ambition commune de diminuer la survenue des cancers évitables, de réduire la mortalité par cancer, d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes pendant et après la maladie et de réduire les inégalités de santé.

L'INCa apporte une vision intégrée de l'ensemble des dimensions (sanitaire, scientifique, sociale, économique) et des champs d'intervention (prévention, dépistage, soins, recherche) liés aux pathologies cancéreuses. Il a pour ambition de jouer un rôle d'accélérateur de progrès au service des personnes malades, de leurs proches, des usagers du système sanitaire et social, des professionnels de santé, des chercheurs, des experts, et des décideurs.

4 Modalités de participation

4.1 Durée des projets

La durée des projets est de 36 mois.

4.2 Coordination du projet

La coordination du projet est assurée par une seule personne. Le coordonnateur du projet devra être rattaché à un organisme public ou à un CRLCC et se situer en France. Il pourra relever du statut légal et réglementaire de la fonction publique.

En plus de son rôle scientifique et technique, le coordonnateur sera responsable de l'ensemble de la mise en œuvre du projet et de la mise en place des modalités de la collaboration entre les équipes participantes, de la production des documents requis (rapports scientifiques et financiers), de la tenue des réunions, de l'avancement et de la communication des résultats.

En raison de l'investissement personnel nécessaire pour faire aboutir un projet, le coordonnateur ne peut assurer la coordination simultanée de plus de 3 projets financés par le Plan Cancer (AAP INCa et ITMO Cancer d'Aviesan confondus).

Le temps d'implication du personnel affecté au projet (en équivalents temps plein) sera clairement indiqué dans le dossier de candidature.

4.3 Équipes éligibles

Les projets devront associer 2 équipes minimum, issues d'unités de recherche différentes.

Les équipes devront appartenir aux organismes suivants :

- Organismes publics de recherche (Universités, EPST, EPIC, ...),
- Organisations à but non lucratif,
- Établissements de santé (CHU, CRLCC, CH, privés à but lucratif ou non).

La participation de partenaires industriels et/ou d'équipes étrangères est possible dans la mesure où ceux-ci assurent leur propre financement dans le projet.

4.4 Organisme bénéficiaire de la subvention

Les équipes participantes désigneront un organisme bénéficiaire de la subvention.

- Dans la mesure où le projet implique plusieurs équipes appartenant à des organismes différents et chaque équipe bénéficiant d'une partie des fonds attribués, l'organisme bénéficiaire de la subvention doit être doté d'un comptable public.
- L'organisme bénéficiaire est responsable devant l'INCa et l'ITMO Cancer d'Aviesan de l'avancement du projet, de la transmission de l'ensemble des rapports scientifiques et financiers et du reversement des fonds aux équipes participantes dans les meilleurs délais.

Attention, pour les projets dont le coordonnateur relève d'un organisme situé en Île-de-France : le Cancéropôle Île-de-France sera le bénéficiaire de la subvention, sauf si le projet n'implique que des équipes appartenant à un seul organisme.

5 Sélection et évaluation des projets

Pour mener à bien l'évaluation, l'INCa et l'ITMO Cancer d'Aviesan s'appuient sur un Comité d'Évaluation scientifique (CE) international dont les membres, reconnus pour leur expertise scientifique et médicale dans le domaine de la recherche sont rapporteurs des projets finalisés. Aucun des porteurs de projets ne peut faire partie de ce Comité.

Les projets sont également évalués par des évaluateurs extérieurs au CE. Rapporteurs et évaluateurs extérieurs s'engagent à respecter les dispositions déontologiques de l'Institut, consultables à l'adresse suivante:

<http://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Deontologie-et-transparence-DPI/Acteurs-de-l-evaluation-de-projet> .

Un engagement de confidentialité est signé par les rapporteurs et les évaluateurs extérieurs, l'obligation de secret requise est générale et absolue.

Les rapporteurs doivent déclarer leurs liens directs ou indirects, avec chaque projet soumis au comité d'évaluation, avec le coordonnateur d'un projet ou un membre de l'équipe d'un projet.

Les évaluateurs extérieurs renseignent une déclaration d'absence de conflits d'intérêts directs ou indirects avec le projet à évaluer.

La composition du CE est publiée à l'issue du processus d'évaluation de l'appel à projets.

5.1 Processus d'évaluation des projets

Les principales étapes de la procédure d'évaluation sont les suivantes :

- *Éligibilité et recevabilité* : en accord avec l'ITMO Cancer d'Aviesan, l'INCa vérifie que les projets soumis répondent aux critères énoncés.
- *Évaluation* :
 - Évaluation externe : des évaluateurs extérieurs, internationaux, sont sollicités pour fournir un rapport d'évaluation des projets.
 - Évaluation par le CE :
 - ✓ Les membres du CE évaluent les projets, en tenant compte des évaluations externes,
 - ✓ Le CE discute collégalement de la qualité des projets,
 - ✓ Le CE propose une liste des projets à financer par les partenaires.
- *Résultats* : décision de l'ITMO Cancer d'Aviesan et de l'INCa et publication des résultats sur les sites respectifs des deux partenaires.

5.2 Critères de recevabilité et d'éligibilité

5.2.1 Recevabilité :

- Le projet doit être soumis dans les délais (cf ch. 7) et au format demandé (cf ch. 8).
- L'ensemble des documents demandés (y compris les signatures) doivent figurer dans le dossier de candidature.

Les coordonnateurs sont appelés à la plus grande vigilance sur la composition du dossier. Pour faciliter ce travail une liste de contrôle figure dans le dossier de candidature, elle est à renseigner et à signer par le coordonnateur.

5.2.2 Éligibilité

- Le projet doit répondre aux objectifs et champs du présent appel à projets (cf ch. 2) ;
- Le projet doit avoir une durée de 36 mois ;
- Le coordonnateur ne peut pas assurer la coordination de plus de 3 projets en cours de financement par l'INCa ou par l'ITMO Cancer d'Aviesan au moment de la proposition finale du CE ;
- Le coordonnateur s'engage à consacrer au minimum 30% de son temps au projet. Plus généralement, toute personne participant à des projets financés par l'INCa ou par l'ITMO Cancer d'Aviesan ne peut être engagée à plus de 100% de son temps dans ces différents projets ;
- La réalisation du projet doit associer **au minimum 2 équipes appartenant à des unités de recherche différentes** ;
- Le dossier de candidature du projet finalisé doit être clairement structuré et rédigé, et respecter les modalités de soumission figurant au chapitre 7. Il est recommandé d'utiliser une mise en page permettant une lecture confortable des documents. L'évaluation étant internationale, la rédaction est en anglais. La version française est facultative (sauf pour le résumé du projet pour lequel la version française est requise) ;

- Les formulaires devront comprendre l'ensemble des informations nécessaires à l'appréciation globale de la qualité du projet y compris les analyses statistiques, les aspects logistiques lorsqu'ils sont importants pour la bonne réalisation des analyses, la justification du budget demandé (au minimum les grands types de dépenses prévues), etc... ;
- Le projet ne doit pas être financé par le Plan Cancer via un autre appel à projets ;
- Un même projet ne peut être soumis simultanément à plusieurs appels à projets de l'INCa et de l'ITMO Cancer d'Aviesan et plus généralement à plusieurs AAP financés par le plan cancer 2014-2019 ;
- Un même projet ne peut être déposé auprès d'autres organismes financeurs du plan cancer que lorsque le résultat de non sélection à l'AAP auquel il était soumis a été notifié au coordonnateur.

Les dossiers ne satisfaisant pas strictement aux critères de recevabilité et d'éligibilité ne seront pas soumis à évaluation et ne pourront faire l'objet d'un financement.

5.3 Critères d'évaluation

Le projet déposé devra montrer, selon les cas, la capacité des équipes participantes à :

- Avoir accès à des spécimens biologiques **rétrospectifs, ou en cours de collecte, pré-malins de haute qualité et bien annotés ;**
- Avoir accès à des lésions pré-cancéreuses présentant les **preuves évidentes de risque accru** de progression vers un cancer invasif (ayant en commun avec les cancers invasifs des caractéristiques moléculaires et/ou phénotypiques) ;
- Effectuer des **caractérisations complètes, longitudinales, multiparamétriques et multidimensionnelles de la composition et de l'architecture des échantillons biologiques humains ;**
- Avoir **accès à des technologies et à des instruments innovants** indispensables au projet proposé ;
- Posséder **l'expertise informatique pour l'analyse des données** lorsque cela le nécessite.

Le CE apprécie la qualité scientifique, la synergie du partenariat, la faisabilité technique et financière, et l'impact potentiel des résultats.

Les critères d'évaluation appréciés par les évaluateurs (évaluateurs externes et rapporteurs) sont les suivants :

Qualité scientifique du projet :

- Excellence au regard de l'état de la science ;
- Positionnement du projet dans le contexte national et international ;
- Pertinence et originalité du projet ;
- Clarté des objectifs.

Coordonnateur et équipes participantes :

- Qualités et expertises du coordonnateur au regard des objectifs du projet. La prise de responsabilité de jeunes coordonnateurs est encouragée au regard de leur parcours et de leur projet ;
- Qualités et expertises des équipes participant au projet et de leurs responsables ;
- Qualité du consortium : synergie, complémentarité et/ou pluridisciplinarité des équipes associées au projet, valeur ajoutée du partenariat.

Méthodologie et faisabilité :

- Qualité méthodologique et pertinence des technologies envisagées ;
- Ressources humaines allouées au projet ;
- Ressources techniques : centres de ressources biologiques associées à des données cliniques, plateformes technologiques, centres de traitement informatique des données, etc.;
- Qualité de la coordination entre les équipes candidates (planification des réunions, rédaction des rapports de suivi, communication, etc.) ;
- Adéquation et justification du financement demandé au regard des objectifs du projet ;
- Adéquation et justification du calendrier proposé au regard des objectifs du projet.

Impact du projet :

- Impact scientifique, technique et médical dans la prise en charge des patients ;
- Potentiel d'utilisation ou de valorisation des résultats du projet par la communauté scientifique, industrielle et la société (propriété intellectuelle, potentiel économique et social, etc.).

6 Dispositions générales

6.1 Financement

6.1.1 Règlement des subventions

Le financement sera attribué par l'Institut National du Cancer et l'ITMO Cancer d'Aviesan, selon les dispositions du règlement relatif aux subventions allouées par l'INCa N° 2018-01, consultable à l'adresse suivante :

<http://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Reglement-des-subventions> .

Les participants au projet devront s'engager à respecter ce règlement en signant les engagements figurant dans le dossier (rubrique « engagements » du dossier du projet finalisé).

Ces engagements concernent :

- Le représentant légal de l'organisme bénéficiaire de la subvention ;
- Le coordonnateur du projet ;
- Le représentant légal de chaque organisme bénéficiant de reversement au titre d'une équipe participante (uniquement si versement de fonds) ;
- Le responsable d'équipe participante dans tous les cas.

6.1.2 Dépenses éligibles (article 5.4 du règlement)

La subvention pourra financer :

- **Des frais de personnel** (le personnel permanent peut être imputé sur les dépenses éligibles du projet à l'exclusion des fonctionnaires d'Etat, hospitaliers ou territoriaux). Le financement de post-doctorants peut être demandé ; celui de doctorants n'est en revanche pas éligible ;
- **Des frais de fonctionnement** (consommables, frais liés à la publication des résultats des projets financés y compris, par exemple, les surcoûts éventuellement appliqués pour la publication des articles en accès libre, etc.) ;
- **De l'équipement pour un montant inférieur à 50 K€ HT** (coût unitaire d'équipement). Les dépenses d'équipement ne sont financées qu'à hauteur maximale de 50.000 € HT par partenaire. Pour toute dépense d'un montant supérieur, le porteur de projets est invité à déposer une demande à l'appel à projets « Demande de subvention pour l'acquisition d'Équipement pour la recherche en cancérologie » du Plan Cancer organisé par l'ITMO Cancer d'Aviesan ;
- **Des frais de gestion** (à hauteur de 4 % maximum).

La subvention versée doit être utilisée par l'organisme gestionnaire pour la seule réalisation du projet identifié dans l'acte attributif.

6.1.3 Rapport d'activité et rapport financier (article 6 du règlement)

Pour chacun des projets subventionnés, chaque coordonnateur s'engagera à fournir :

- Des rapports d'activité scientifiques et rapports financiers selon les modalités définies dans la décision attributive de subvention. Ces rapports devront détailler les travaux menés et les dépenses effectuées dans le cadre du projet.
- La liste des publications, communications et événements scientifiques issus du projet.

Dans l'hypothèse où l'organisme bénéficiaire n'aurait pas exécuté l'une des obligations prévues dans l'acte attributif ou le règlement ou en cas d'exécution non conforme, l'Institut pourra suspendre le versement de la subvention et/ou réclamer la restitution de tout ou partie des fonds.

Il s'agit notamment des cas où l'Institut constate que :

- Le Bénéficiaire ne respecte pas le calendrier de remise des rapports ;
- Le projet mené n'est pas en cohérence avec celui décrit dans le dossier de candidature ;
- L'avancement du projet présente un retard majeur par rapport au calendrier prévu dans le dossier de candidature.

Dans ce contexte, l'Institut se réserve la possibilité de solliciter une expertise, notamment dans le cadre de la validation du rapport d'activité final.

6.2 Publication et communication (article 11 du règlement)

Conformément au Plan Cancer (Actions 17.11 et 12), l'INCa et l'ITMO Cancer d'Aviesan réalisent le suivi scientifique et l'évaluation des projets de recherche en cancérologie. Dans ce contexte, les résumés des projets financés pourront faire l'objet d'une publication. Chaque coordonnateur sera contacté au préalable pour en confirmer le contenu ou proposer une version publiable.

De plus, toute communication écrite ou orale concernant les travaux des projets subventionnés devra obligatoirement mentionner le soutien de l'INCa et l'ITMO Cancer d'Aviesan. Cette référence comportera un code qui sera communiqué au coordonnateur dès lors que le projet sera retenu pour financement.

7 Calendrier de l'appel à projets

Date de lancement de l'appel à projets :	février 2019	
Projet finalisé	Date limite de soumission en ligne du dossier de candidature et envoi papier (1 original) par : - courrier postal à INCa – PNP2019 52 avenue André Morizet 92513 Boulogne- Billancourt (le cachet de la poste faisant foi) ; - ou livraison sur place aux heures de bureau à l'adresse de l'INCa	29 avril 2019
	Date prévisionnelle de la réunion du comité d'évaluation	Fin septembre 2019
	Date prévisionnelle de publication des résultats	Novembre 2019

8 Modalités de soumission

La soumission des documents sera réalisée en ligne en utilisant l'adresse unique pour l'appel à projets <https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Appels-a-projets-en-cours/PNP-2019>

Cette procédure de soumission, à partir du site de l'INCa, comprend :

- L'identification du coordonnateur (nom, prénom et email),
- L'identification du projet (Cancéropôle de référence, titre, durée, montant, mots clés et le résumé)
- Le téléchargement du ou des documents demandés (**uniquement sous format Word97-2003 et/ou Excel97-2003**). **Pas de format PDF**

Le dossier de candidature (cf. formulaire type et annexe financière) doit comprendre l'ensemble des éléments requis et nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet.

Le dossier finalisé est soumis sous forme électronique (soumission en ligne) et sous forme papier. Les deux formes sont identiques excepté les signatures qui ne sont exigées qu'en version originale papier.

⇒ **Format électronique :**

Le dossier complet comprend deux fichiers :

- ✓ Un fichier Word 97-2003 n'excédant pas 4 MO (formulaire type)
- ✓ Un fichier Excel 97-2003 (annexe financière)

Ces éléments sont transmis par téléchargement en ligne, en utilisant les codes d'accès reçus lors de la première connexion.

⇒ **Format papier :**

Un exemplaire original du dossier dûment signé, et envoyé dans le respect des délais mentionnés (cf ch. 7).

9 Publication des résultats

Les résultats sont communiqués par écrit aux coordonnateurs du projet et aux représentants légaux des organismes bénéficiaires de la subvention. La liste des projets financés est également publiée sur le site internet de l'Institut National du Cancer et de l'ITMO Cancer d'Aviesan.

Aucun dossier sélectionné par le comité d'évaluation ne sera retenu s'il n'est pas mis en totale conformité dans un délai maximum de 15 jours ouvrables à notification des résultats par email au coordonnateur.

Un courrier sera adressé ultérieurement au coordonnateur du projet ainsi qu'au représentant légal de l'établissement bénéficiaire du financement.

10 Contacts

Pour toute information de nature scientifique, vous pouvez contacter :

Charlotte GUDEWICZ, chargée de projet scientifique
Pôle Recherche et Innovation - Département Biologie, Transfert et Innovations
cgudewicz@institutcancer.fr

Kéllhia SENDEYO, Cheffe de Projets
ITMO Cancer AVIESAN
kelhia.sendeyo@aviesan.fr

Pour toute autre information, merci de contacter : pnp2019@institutcancer.fr